



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 14 décembre 2018

Membres en exercice : 8
Date de Publicité : 14 décembre 2018

D/2018-027

Aujourd'hui, lundi 1^{er} octobre 2018 à 10 heures, s'est réuni à son siège, 40 avenue de la Gare, à Bordeaux, le comité syndical sous la présidence de :

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente du SIVU

Etaients présents :

A titre de titulaires :

Mesdames CUNY, MARCHAND, et JAMET et Messieurs LAMAISON et BRASSEUR

A titre de suppléant :

Pouvoir :

Madame POITREAU, excusée, avait donné pouvoir à Madame MARCHAND

Etaients excusés :

Mesdames BOISSEAU, LIRE, LABORDE, DARTEYRE, JARTY-ROY, WALRYCK, BOUILHET et RAUX et Messieurs du PARC et PRADELS

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20181214-D2018_027-D



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2018/027

**Approbation du tableau des effectifs et de l'organigramme
SIVU BORDEAUX – MERIGNAC
Décision - autorisation**

Madame Emmanuelle CUNY, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre défini par l'Accord de Progrès Social, l'organigramme peut être amené à évoluer de façon à répondre aux nouveaux besoins liés tant à l'adaptation du SIVU aux regards des textes, à des contraintes organisationnelles nouvelles, qu'à l'accroissement du nombre de convives.

• **La Direction Générale**

La loi sur l'alimentation ainsi que la volonté politique de faire évoluer nos conditionnements a conduit le SIVU a créé un poste de « chargée de mission santé et conditionnements », en surcroît d'activité, sur un grade de catégorie A.

Cet agent assiste le Directeur Général dans le traitement de la problématique du plastique et est en charge de la communication sur le sujet auprès des différents des partenaires, de l'organisation de la consultation nationale sur le plastique, de la rédaction d'un livre blanc des bonnes pratiques, de la coordination de l'observatoire des alternatives et de l'accompagnement de la veille scientifique, juridique et technique. Ce travail est également conduit en coordination avec AGORES. L'agent qui occupe ce poste est titulaire d'un doctorat en science politique et est spécialisé dans le domaine de la recherche en matière de politique de santé publique.

• **Le Pôle Ressources Humaines et Affaires Juridiques**

Après le départ de l'adjoint de ce pôle, préventeur hygiène et sécurité au travail, 3 jurys successifs n'ont pas permis de recruter le profil recherché. Il a donc été décidé de recruter un agent en interne, lauréat du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, occupant un poste de remplacement depuis septembre 2017 en RH et d'assurer sa formation. Ce choix apparaît aujourd'hui comme pertinent aux regards de l'évolution des dossiers présentés au CHSCT.

Il est donc proposé de transformer le poste de préventeur, adjoint au pôle RH, en poste d'assistant RH - Conseiller de Prévention et de supprimer la fonction d'adjoint au pôle RH

• **Le Pôle Ingénierie-Maintenance**

Ce pôle voit son activité croître de façon régulière. La nécessité de continuité de service a mis en évidence le besoin d'un cadre intermédiaire en capacité d'assurer l'organisation quotidienne de la maintenance.

Il est proposé de créer un secteur maintenance et d'en nommer l'un des opérateurs responsable. Le choix s'est porté sur un agent ayant suivi une formation de BTS de technicien de maintenance, financée par le SIVU et qui assurait déjà, de fait, cette mission durant les absences du responsable du pôle.

- **Le Pôle Exploitation**

- **Service Production**

La nécessité de continuité de service et la diversification des missions ont mis en évidence le besoin de création d'un deuxième poste d'adjoint afin de répondre à une réalité : l'actuel responsable du secteur fabrication assume de fait cette responsabilité durant les absences du responsable ou de son adjoint et lors des pics d'activité. Ce poste sera confié à l'actuel responsable du secteur fabrication. Ce dernier continuera également d'assurer la responsabilité de son secteur.

De plus, l'augmentation de l'activité a conduit à recruter un opérateur de production en janvier 2018 afin de garantir aux agents, le maintien de leurs conditions de travail et l'équilibre du plan de charge. Après une période d'essai de un an durant laquelle l'agent était en surcroît d'activité, l'ouverture de ce poste s'avère nécessaire. Cette augmentation tient compte des modalités de l'APS lequel prévoit une possibilité d'adaptation du plan de charge et des moyens par tranche de 1 000 repas supplémentaires par jour. Il est rappelé que l'établissement a dépassé très largement le cap de 23000 repas quotidiens en jours scolaires et que la dernière variation s'établissait entre 21 et 22000 repas.

Il est donc proposé de porter le nombre d'opérateurs de production de 34 à 35.

- **Service Logistique**

Pour les mêmes motifs, un opérateur de logistique a également été recruté, en surcroît d'activité, en janvier 2018. L'ouverture de ce poste s'avère tout aussi nécessaire, compte tenu de la croissance de l'activité.

Il est donc proposé de porter le nombre d'opérateurs de logistique de 31 à 32.

- **Méthode GPAO**

Le progiciel de Gestion de Production Assistées par Ordinateur, DATAMEAL, est le centre névralgique permettant aux différents outils de fonctionner. Ces dernières années, de nombreux dysfonctionnements ont fortement perturbé l'organisation quotidienne du travail et ses nécessaires évolutions. Une action en 3 temps a donc été engagée au terme d'un audit externe de l'outil :

- La renégociation du contrat de maintenance/assistance avec le prestataire de la GPAO afin d'améliorer la réactivité et l'accompagnement. C'est aujourd'hui le cas.
- Un large plan de formation des opérateurs et des cadres utilisant le progiciel, certains dysfonctionnements étant liés à une mauvaise maîtrise de l'outil et une méconnaissance de ses possibilités. Ces formations ont eu lieu et ont porté leurs fruits.
- L'identification, en interne, d'une cellule de travail spécialisée et permanente, permettant de faire remonter les difficultés, les traiter avec une meilleure efficacité et mieux travailler avec le prestataire les nécessaires évolutions de l'outil. Cette cellule dont la mise en place est engagée n'est pas encore totalement opérationnelle.

Ainsi, depuis un an, l'un des adjoints du service logistique a été désigné chef de projet afin de conduire ce travail regroupant les principaux acteurs internes et la société éditrice. Le groupe placé sous sa responsabilité travaille sur la correction des dysfonctionnements internes et en partenariat avec DATAMEAL à des développements permettant une optimisation de l'organisation et, à terme, un gain de temps significatif. Les évolutions de la structure et les gains de productivité déjà constatés (gestion du J-7, permettant de réduire significativement les écarts prévus/réalisés d'effectifs de convives, par exemple) démontrent la pertinence d'affecter cet agent à temps plein sur cette fonction.

Il est donc proposé de créer un poste de Chef de méthode GPAO, placé auprès du responsable d'exploitation. Afin de l'assister dans cette mission, un agent a été affecté à cette cellule. Il est prématuré d'envisager l'avenir de ce poste, c'est pourquoi il s'agit, pour l'instant, d'un poste en surcroît d'activité. Une décision sera prise dans le courant de l'année 2019 en fonction de l'évolution des besoins.

Le nombre de postes budgétairement ouvert passe donc de 107 à 110. Le budget de l'exercice a anticipé ces évolutions.

En outre, dans le courant de l'année 2018 des mouvements de personnel ont eu lieu :

- Départs d'agents
- Recrutements et stagiairisations
- Réussite à des concours et à des examens professionnels
- Avancement de grade
- Promotion sociale

Je vous propose donc d'approuver l'organigramme et le tableau des effectifs tels que proposés en annexe étant entendu que ces propositions ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Technique.

LE COMITE SYNDICAL

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'article 34 de la loi n° 84-83 du 26 janvier 1984, modifiée par la loi n° 94-1134 du 27 décembre 1994, prévoyant que les emplois des collectivités sont créés par l'organe délibérant ;
Vu l'avis du Comité Technique Paritaire du 26 novembre 2018 ;

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Approuve l'organigramme et les modifications, suppressions et créations de postes présentées dans le tableau des effectifs, conformément aux documents annexés à la présente.

Article 2 :

Décide l'inscription budgétaire liée à ces modifications sur les articles budgétaires correspondant du chapitre 012.

Article 3 :

Madame la Présidente est chargée de l'application de la présente délibération et est autorisée à signer tout document afférent à cette affaire.

Voix pour : 6
Voix contre : 0
Abstentions : 0

Fait et délibéré à Bordeaux, au siège du SIVU, le *14 décembre 2018*

La Présidente,



Emmanuelle CUNY

REÇU EN PREFECTURE

le 14/12/2018

Application agréée E-legalite.com

99_DE-033-253306187-20181214-D2018_027-D